

## MAINTENANCE EN EQUIPEMENT THERMIQUE INDIVIDUEL (METI)

### DIPLÔME(S)

**MC Maintenance en Equipement thermique Individuel (1 an)**

Le titulaire de la Mention Complémentaire Maintenance des Equipements Thermiques individuels (METI) doit être capable d'intervenir sur des installations intérieures qui comprennent tout ou partie des équipements suivants :

- Chaudières murales, sol (fioul et gaz) d'une puissance inférieure à 70 kW et les régulations qui leurs sont associées.
- Appareils de production d'eau chaude sanitaire.
- Les climatiseurs autonomes
- Les appareils de récupération de la chaleur à partir des systèmes frigorifiques
- Le raccordement électrique des appareils, des moteurs monophasés et triphasés
- Il entretient et répare les appareils de chauffage et de production d'eau chaude chez l'utilisateur ou en atelier, de façon autonome.



Il peut être employé par des entreprises de nature et d'importance différentes telles que :

- Entreprise d'exploitation et de maintenance d'installations thermiques,
- Services Après Vente de constructeurs ou distributeurs de matériels thermiques,
- Entreprises de distribution d'énergie,
- Entreprises d'installation de chauffage,
- Entreprises ou administrations grandes utilisatrices d'énergie, collectivités locales,
- Office d'HLM.

### APRÈS LA MC


**BP Equipements Sanitaires** (2 ans) ou 1 an si CAP installateur Sanitaire

**BP Monteur en Installations de Génie Climatique** (2 ans)

**BP Installation et Equipements Electriques** (2 ans) ou 1 an si CAP Proelec



**BTP CFA 54-55 - Pont-à-Mousson**

 03 83 81 65 65

<http://www.BTPCFA54-55.FR>

